

# COMMUNAUTE DE COMMUNES DES CAUSSES A L'AUBRAC

## COMPTE RENDU

### REUNION DU 22 FEVRIER 2022

Date de convocation	16/02/2022
Nombre de conseillers en exercice	42
Nombre de conseillers présents	30
Votes par procuration	8
Votes exprimés	38

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-deux février à 20h30, le conseil communautaire de la Communauté de Communes des Causse à l'Aubrac s'est réuni à la salle des fêtes de BERTHOLENE 12310 BERTHOLENE sous la présidence de Christian NAUDAN, son Président.

**BERTHOLENE** : Christophe BERNIE, Nathalie LACAZE, Christine PRESNE

**CAMPAGNAC** : Eliane LABEAUME

**CASTELNAU DE MANDAILLES** : Sandra SIELVY, Gérard TARAYRE

**GAILLAC D'AVEYRON** : François LACAZE

**LA CAPELLE BONANCE** : Jean-Louis SANNIE

**LAISSAC SEVERAC L'EGLISE** : David MINERVA, Mireille GALTIER, Françoise RIGAL, Olivier VALENTIN, Jean-François VIDAL

**PALMAS D'AVEYRON** : Henri VAN HERPEN,

**PIERREFICHE** : Raphaël BACH

**PRADES D'AUBRAC**

**POMAYROLS** :

**SAINTE EULALIE D'OLT** : Christian NAUDAN

**SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC** : Laurence ADAM, Marc BORIES, Florence PHILIPPE, Bruno VEDRINE, Hervé LADSOUS,

**SAINT LAURENT D'OLT** : Alain VIOULAC,

**SAINT MARTIN DE LENNE** : Sébastien CROS

**SAINT SATURNIN DE LENNE** : Yves BIOULAC

**SEVERAC D'AVEYRON** : Mélanie BRUNET, André CARNAC, Edmond GROS, Jérôme DE LESCURE, Damien LAURAIN,

**VIMENET** : Hervé PRIVAT

#### Excusés avec pouvoirs :

Jean-Michel LADET qui donne pouvoir à Eliane LABEAUME, Roger AUGUY qui donne pouvoir à Sandra SIELVY, Régine ROZIERE qui donne pouvoir à Damien LAURAIN, Jean-Marc SAHUQUET qui donne pouvoir à André CARNAC, Isabelle LABRO qui donne pouvoir à Edmond GROS, Catherine SANNIE-CARRIERE qui donne pouvoir à Henri VAN HERPEN, Christine VERLAGUET qui donne pouvoir à Sébastien CROS, Nathalie LAURIOL qui donne pouvoir à Alain VIOULAC.

#### Excusés :

Christine SAHUET, Laurent AGATOR, Pierre TOURETTE, Nathalie MARTY, Maryse CAZES CORBOZ

Secrétaire de séance : Jérôme de LESCURE

## 1. Approbation du compte rendu de la séance du 25 janvier 2022

Nomenclature : 5.2

Rapporteur : Le Président

Le Président remercie la commune de BERTHOLENE d'accueillir le conseil communautaire. Il souhaite la bienvenue à Thierry BOURREL, remplaçant de Philippe COSTES démissionnaire.

Aucune remarque étant apportée au compte rendu,  
Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Approuve le compte rendu de la réunion du 25 janvier 2022.

## 2. Compte administratif 2021 - Budget général

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

L'ordonnateur rend compte annuellement des opérations budgétaires qu'il a exécutées. A la clôture de l'exercice budgétaire, qui intervient au 31 janvier de l'année N+1, il établit le compte administratif du budget principal ainsi que les comptes administratifs correspondant aux différents budgets annexes. Les comptes administratifs sont retracés de manière synthétique dans la présente note de synthèse.

Communauté de communes des Causses à l'Aubrac		
Compte administratif		2021
budget général		
	Dépenses	Recettes
fonctionnement	report	262 990,14
	opérations réelles	9 285 823,92
	opérations d'ordre	261 683,09
	total	9 810 497,15
	<b>résultat</b>	<b>1 611 516,92</b>
investissement	report	664 104,25
	opérations réelles	3 837 409,29
	opérations d'ordre	691 067,91
	total	4 528 477,20
	<b>résultat</b>	<b>-136 047,08</b>
<b>Restent à réaliser</b>	<b>1 934 866,56</b>	<b>580 265,24</b>
<b>RESULTAT CUMULE</b>	<b>14 798 371,07</b>	<b>14 919 239,59</b>
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>		<b>+ 120 868,52</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité  
Le Président s'étant retiré,

- Approuve le compte administratif 2021 du budget général

### 3. Compte administratif 2021 - Budget annexe - Maison médicale de Laissac

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE :

communauté de communes des Causes à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe - maison médicale LAISSAC SEVERAC L'EGLISE			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report		13 205,39
	opérations réelles	42 156,40	96 377,03
	opérations d'ordre	37,20	
	total	42 193,60	109 582,42
	résultat		+ 67 388,82
investissement	report	48 944,26	
	opérations réelles	50 812,71	49 044,65
	opérations d'ordre		37,20
	total	99 756,97	49 081,85
	résultat	-50 675,12	
résultat général			+ 16 713,70

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la maison de la médecine médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE.

### 4. Compte administratif 2021 - Budget annexe - Maison de la médecine à St-Laurent d'Olt

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT :

communauté de communes des Causes à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe - maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report		
	opérations réelles	1 732,67	29 988,00
	opérations d'ordre	1 213,00	

	total	2 945,67	29 988,00
	<b>résultat</b>		<b>+ 27 042,33</b>
investissement	report	17 844,21	
	opérations réelles	26 435,78	19 589,20
	opérations d'ordre		1 213,00
	<b>total</b>	<b>44 279,99</b>	<b>20 802,20</b>
	<b>résultat-</b>	<b>-23 477,79</b>	
<b>résultat général</b>			<b>+ 3 564,54</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT

### 5. Compte administratif 2021 - Budget annexe de l'Atelier relais

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de l'atelier relais.

Communauté de communes des Causses à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe bâtiment relais			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report		
	opérations réelles	1 766,22	21 531,70
	opérations d'ordre		
	<b>total</b>	<b>1 766,22</b>	<b>21 531,70</b>
	<b>résultat</b>		<b>+ 19 765,48</b>
investissement	report	20 911,95	
	opérations réelles	15 189,30	18 731,53
	opérations d'ordre		
	<b>total</b>	<b>36 101,25</b>	<b>18 731,53</b>
	<b>résultat</b>	<b>-17 369,72</b>	
<b>résultat général</b>			<b>+ 2 395,76</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de l'atelier relais

### 6. Compte administratif 2021 - Budget annexe SPANC

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe du service public d'assainissement non collectif.

Communauté de communes des Causses à l'Aubrac		
compte administratif		2021
budget annexe - service public d'assainissement non collectif		
	dépenses	recettes
Fonctionnement	report	2 956,01
	opérations réelles	25 395,39
	opérations d'ordre	4 953,94
	total	30 349,33
	<b>résultat</b>	<b>+ 704,28</b>
Investissement	report	9 816,02
	opérations réelles	
	opérations d'ordre	1 572,60
	total	1 572,60
	<b>résultat</b>	<b>+ 13 197,36</b>
<b>Résultat général</b>		<b>+ 13 901,64</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 du service public d'assainissement non collectif.

## 7. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA de St-Geniez d'Olt

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

communauté de communes des Causses à l'Aubrac		
compte administratif		2021
budget annexe zone d'activité économique de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC		
	dépenses	recettes
fonctionnement	report	84 604,57
	opérations réelles	
	opérations d'ordre	
	total	
	<b>résultat</b>	<b>+ 84 604,57</b>
investissement	report	185 607,26
	opérations réelles	

	opérations d'ordre	
	total	
	<b>résultat</b>	<b>185 607,26</b>
<b>résultat général</b>		<b>-101 002,69</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC.

## 8. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA du Tumulus

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique du Tumulus

communauté de communes des Causse à l'Aubrac		
compte administratif		2021
budget annexe - zone d'activité du Tumulus		
	dépenses	recettes
	Report	9 438,49
	Opérations réelles	1 599,81
	Opérations d'ordre	243 624,82
	<b>total</b>	<b>245 224,63</b>
	<b>résultat</b>	<b>+ 7 646,81</b>
	Report	97 080,46
	Opérations réelles	24 688,91
	Opérations d'ordre	176 522,67
	<b>Total</b>	<b>298 292,04</b>
	<b>résultat</b>	<b>-55 366,83</b>
<b>fonctionnement</b>		
<b>investissement</b>		
<b>résultat général</b>		<b>-47 720,02</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique du Tumulus

## 9. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA du Marteliez II - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique des Marteliez II.

communauté de communes des Causses à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe - zone d'activité Marteliez 2			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report	22 684,52	
	opérations réelles	2 015,00	15 705,76
	opérations d'ordre		
	total	24 699,52	15 705,76
	<b>résultat-déficitaire</b>	<b>-8 993,76</b>	
investissement	report		
	opérations réelles		
	opérations d'ordre		
	total		
	<b>résultat</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>résultat général</b>		<b>-8 993,76</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique des Marteliez II.

**10. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA du Lauradou - SAINT SATURNIN DE LENNE**

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique du Lauradou.

communauté de communes des Causses à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe - zone d'activité du Lauradou			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report		5 771,34
	opérations réelles	3 640,70	49 714,67
	opérations d'ordre	165 739,40	103 024,15
	total	169 380,10	158 510,16
	<b>résultat</b>	<b>-10 869,94</b>	
investissement	report	165 739,40	
	opérations réelles		

opérations d'ordre	103 024,15	165 739,40
<b>total</b>	<b>268 763,55</b>	<b>165 739,40</b>
<b>résultat- déficitaire</b>	<b>-103 024,15</b>	
<b>résultat général</b>	<b>-113 894,09</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique du Lauradou

**11. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA des Combes - LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE**

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique des Combes.

communauté de communes des Causses à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe - zone d'activité des combes			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report		
	opérations réelles		27 900,00
	opérations d'ordre	112 525,43	65 329,71
	<b>total</b>	<b>112 525,43</b>	<b>93 229,71</b>
	<b>résultat</b>	<b>-19 295,72</b>	
investissement	report	112 525,43	
	opérations réelles		
	opérations d'ordre	65 329,71	112 525,43
	<b>total</b>	<b>177 855,14</b>	<b>112 525,43</b>
	<b>résultat</b>	<b>-65 329,71</b>	
<b>résultat général</b>		<b>-84 625,43</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique des Combes

**12. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA le Plâ d'Aveyron - SEVERAC D'AVEYRON**

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique du Pla d'Aveyron.

communauté de communes des Causses à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe - zone d'activité du Pla d'Aveyron			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report	3 904,35	
	opérations réelles	3 026,32	15 602,56
	opérations d'ordre	263 140,26	266 166,58
	total	<b>270 070,93</b>	<b>281 769,14</b>
	résultat		<b>+ 11 698,21</b>
investissement	report	189 629,58	
	opérations réelles	18 959,48	
	opérations d'ordre	263 140,26	260 113,94
	total	<b>471 729,32</b>	<b>260 113,94</b>
	résultat	<b>-211 615,38</b>	
<b>résultat général</b>		<b>-199 917,17</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Le Président s'étant retiré,

Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique du Pla d'Aveyron :

**13. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA La Tricouse  
SEVERAC D'AVEYRON**

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique de la Tricouse.

communauté de communes des Causses à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe- ZA la Tricouse			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report	63 586,81	
	opérations réelles		36 793,41
	opérations d'ordre		
	total	63 586,81	36 793,41
	résultat	<b>-26 793,40</b>	
investissement	report		
	opérations réelles		
	opérations d'ordre		

	total	0,00	0,00
	<b>résultat</b>		
<b>résultat général</b>		<b>-26 793,40</b>	

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique de la Tricouse

#### 14. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA Marteliez 1

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé d'arrêter le compte administratif 2021 du budget annexe de la zone d'activité économique Marteliez I.

communauté de communes des Causes à l'Aubrac			
compte administratif		2021	
budget annexe - zone les Marteliez 1			
		dépenses	recettes
fonctionnement	report		
	opérations réelles		
	opérations d'ordre		
	total		
	<b>résultat</b>		
investissement	report	8 225,44	
	opérations réelles		
	opérations d'ordre		
	total	8 225,44	
	<b>résultat- déficitaire</b>	<b>-8 225,44</b>	
<b>résultat général</b>	<b>-8 225,44</b>		

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité  
Le Président s'étant retiré,

- Arrête le compte administratif 2021 de la zone d'activité économique Marteliez I.

#### 15. Compte administratif 2021 - Budget annexe de la ZA de Roumagnac et ZA du Ménaldesque - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Aucune écriture n'ayant été passée sur ces 2 budgets, le résultat général de chacun d'eux est égal à zéro.

## 16. Compte de gestion 2021 - budget général

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Le compte de gestion retrace les opérations budgétaires en dépenses et en recettes, selon une présentation analogue à celle du compte administratif. Il est tenu par le comptable et doit être dans ses résultats strictement conformes au compte administratif. Il est proposé au conseil communautaire d'approuver le compte de gestion du budget général.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par Mme la trésorière et dont les résultats sont identiques au compte administratif,

- Approuve le compte de gestion 2021 établi par Mme la trésorière des deux Vallées, tel que présenté par Christine PRESNE.

## 17. Compte de gestion 2021 - budgets annexes

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé de regrouper l'approbation des comptes de gestion des budgets annexes dans une même délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

Après s'être fait présenter les comptes de gestion dressés par Mme la trésorière et dont les résultats sont identiques aux comptes administratifs,

- Approuve les comptes de gestion 2021 établis par Mme la trésorière des deux Vallées, tels que présentés pour les budgets annexes suivants :

- 1° Budget annexe de la maison médicale de Laissac-Sévérac l'Eglise
- 2° Budget annexe de la maison de médecine de St Laurent d'Olt
- 3° Budget annexe de l'atelier relais
- 4° Budget annexe de l'assainissement non collectif (SPANC)
- 5° Budget annexe ZAE St Geniez d'Olt et d'Aubrac
- 6° Budget annexe ZAE le Tumulus
- 7° Budget annexe ZAE Marteliez II
- 8° Budget annexe ZAE le Lauradou
- 9° Budget annexe ZAE les Combes
- 10° Budget annexe ZAE du Plâ d'Aveyron
- 11° Budget annexe ZAE de la Tricouse
- 12° Budget annexe ZAE Marteliez I
- 13° Budget annexe ZAE de Roumagnac
- 14° Budget annexe ZAE du Ménaldesque

## 18. Affectation des résultats - budget principal

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2021 comme suit :

Affectation du résultat de		2021	sur	2022
Fonctionnement		montants		article
excédent ou déficit	2020	+262 990.14	c/002 au budget	2021
dépenses	2021	-8 198 980.23		
recettes	2021	+9 547 507.01		
résultat de l'exercice	2021	+1 348 526.78		
résultat cumulé de l'exercice	2021	+1 611 516.92		

investissement				
excédent ou déficit	2020	-664 104.25	c/001 au budget	2021
dépenses	2021	-4 000 420.03		
recettes	2021	+4 528 477.20		
résultat de l'exercice	2021	528 057.17		
résultat cumulé de l'exercice	2021	-136 047.08	c/001 au budget	2022
restes à réaliser en dépenses	2021	-1 934 866.56	à reporter au budget	2022
restes à réaliser en recettes	2021	+580 265.24	à reporter au budget	2022
solde des restes à réaliser	2021	-1 354 601.32		
besoin de financement pour	2022	-1 490 648.40		
Résultat à reporter en	2022	+1 490 648.40	c/1068 au budget	2022
		+120 868.52	c/002 au budget	2022

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget général comme proposé ;

## 19. Affectation du résultat - maison médicale de LAISSAC

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Pour mémoire prévisions budgétaires 2021

023 - 021 virement à la section d'investissement) : 65 216.80 €

Affectation du résultat de		2021	sur	2022
		fonctionnement		
		Montants	article	
excédent ou déficit	2020	+13 205.39	c/002 au budget	2021
dépenses	2021	-42 193.60		
recettes	2021	+96 377.03		
résultat de l'exercice	2021	+54 183.43		
résultat cumulé de l'exercice	2021	+67 388.82		

		Investissement		
excédent ou déficit	2020	-48 944.26	c/001 au budget	2021
dépenses	2021	-50 812.71		
recettes	2021	+49 081.85		
résultat de l'exercice	2021	-1 730.86		
résultat cumulé de l'exercice	2021	-50 675.12	c/001 au budget	2022
restes à réaliser en dépenses	2021	0	à reporter au budget	2022
restes à réaliser en recettes	2021	0	à reporter au budget	2022
solde des restes à réaliser	2021	0		
<b>besoin de financement pour</b>	<b>2022</b>	<b>-50 675.12</b>		
<b>Résultat à reporter en</b>	<b>2022</b>	<b>+50 675.12</b>	c/1068 au budget	2022
		<b>+16 713.70</b>	c/002 au budget	2022

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe maison médicale de LAISSAC comme proposé

## 20. Affectation du résultat 2021 - maison de la médecine de SAINT-LAURENT D'OLT

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2021.

Affectation du résultat de		2021	sur	2022
		fonctionnement		
		montants	article	
excédent ou déficit	2020	0.00	c/002 au budget	2021
dépenses	2021	-2 945.67		
recettes	2021	+29 988.00		
résultat de l'exercice	2021	+27 042.33		
résultat cumulé de l'exercice	2021	+27 042.33		

		Investissement		
excédent ou déficit	2020	-17 844.21	c/001 au budget	2021
dépenses	2021	-26 435.78		
recettes	2021	+20 802.20		
résultat de l'exercice	2021	-5 633.58		
résultat cumulé de l'exercice	2021	-23 477.79	c/001 au budget	2022

restes à réaliser en dépenses	2021		à reporter au budget 2022
restes à réaliser en recettes	2021		à reporter au budget 2022
solde des restes à réaliser	2021		
<b>besoin de financement pour</b>	<b>2022</b>		
Résultat cumulé	2021	-23 477.79	
<b>résultat à reporter en 2022</b>			
<b>résultat à reporter en</b>	<b>2022</b>	<b>+23 477.79</b>	<b>c/1068 au budget 2022</b>
		<b>+3 564.54</b>	<b>c/002 au budget 2022</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT comme proposé

## 21. Affectation du résultat 2021- budget annexe atelier relais

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter les résultats de clôture d'exploitation 2021.

Affectation du résultat de		2021	sur	2022
Fonctionnement				
		montants	compte	
excédent ou déficit	2020	+0.00	c/002 au budget	2021
dépenses	2021	-1 766.22		
recettes	2021	+21 531.70		
résultat de l'exercice	2021	+19 765.48		
<b>résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>2021</b>	<b>+19 765.48</b>		

Investissement				
excédent ou déficit	2020	-20 911.95	c/001 au budget	2021
dépenses	2021	-15 189.30		
recettes	2021	+18 731.53		
résultat de l'exercice	2021	3 542.23		
résultat cumulé de l'exercice	2021	-17 369.72	c/001 au budget	2022
restes à réaliser en dépenses	2021		A reporter au budget	2022
restes à réaliser en recettes	2021		A reporter au budget	2022
solde des restes à réaliser	2021			
<b>besoin de financement pour</b>	<b>2022</b>			
<b>résultat à reporter en</b>	<b>2022</b>	<b>+17 369.72</b>	<b>c/1068 au budget</b>	<b>2022</b>
		<b>+2 395.76</b>	<b>c/002 au budget</b>	<b>2022</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe atelier relais comme proposé

## 22. Affectation des résultats - budget annexe de l'assainissement non collectif

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire d'affecter comme suit les résultats du budget SPANC

Affectation du résultat de		2021	sur	2022
<b>fonctionnement</b>				
		montants	article	
excédent ou déficit	2020	+2 956.01	c/002 au budget	2021
dépenses	2021	-30 349.33		
recettes	2021	+28 097.60		
résultat de l'exercice	2021	-2 251.73		
<b>résultat cumulé de l'exercice</b>	<b>2021</b>	<b>+704.28</b>		

<b>Investissement</b>				
excédent ou déficit	2020	+9 816.02	c/001 au budget	2021
dépenses	2021	-1 572.60		
recettes	2021	+4 953.94		
résultat de l'exercice	2021	+3 381.34		
résultat cumulé de l'exercice	2021	+13 197.36	c/001 au budget	2022
restes à réaliser en dépenses	2021	0	à reporter au budget	2022
restes à réaliser en recettes	2021	0	à reporter au budget	2022
solde des restes à réaliser	2021	0		
<b>besoin de financement pour</b>	<b>2022</b>	<b>0</b>		
résultat à reporter en	2022	+0.00	c/1068 au budget	2022
		<b>+704.28</b>	c/002 au budget	2022

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Affecte les résultats du budget annexe SPANC comme proposé.

## 23. Budget 2022 - état du personnel

Nomenclature : 7.1.4

Rapporteur : Christine PRESNE

L'état du personnel constitue une annexe aux maquettes utilisées pour la présentation réglementaire du budget primitif et du compte administratif. Cette annexe est fixée par les instructions budgétaires et comptables M14. L'état du personnel est le suivant :

<b>EMPLOIS PERMANENTS - titulaires ou stagiaires au 01/01/2022</b>			
<b>GRADE</b>	<b>Effectifs budgétaire</b>	<b>Nombre de poste vacant</b>	<b>durée hebdo</b>
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE</b>			
Attaché principal	1	0	35
Attaché principal	1	0	27
Attaché	1	0	35
Rédacteur principal de 1ère classe - Détaché sur poste Attaché	0	0	35
Rédacteur - Disponibilité	0	1	35
Adjoint administratif principal 1ère classe	1	0	35
Adjoint administratif	3	0	35
<b>FILIERE TECHNIQUE</b>			
Ingénieur	1	0	35
Technicien Principal 1ère classe	1	0	35
Agent de maîtrise principal	2	0	35
Agent de maîtrise	4	0	35
Adjoint technique principal 1ère classe	3	0	35
Adjoint technique principal 2ème classe	6	0	35
Adjoint technique principal de 2ème classe	1	0	28
Adjoint technique	14	1	35
Adjoint technique	1	0	8,5
<b>FILIERE CULTURE</b>			
Adjoint du patrimoine	1	0	35
<b>Total titulaires / stagiaires</b>			<b>41</b>
<b>Postes vacants</b>			<b>2</b>
<b>Soit équivalent temps plein</b>			<b>39,81</b>
<b>EMPLOIS PERMANENTS - contractuels au 01/01/2022</b>			
Attaché CDD - 3 ans Article 3-3-2° de la loi n°84-53 du 26/01/1984 lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu' aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté (fin contrat le 31/08/2024)	1	0	35
Adjoint technique CDD- 1 an EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) Fin de contrat 17/01/2022	1	0	35
Adjoint technique CDD-1 an EN APPLICATION DE L'ARTICLE 3 - 1 DE LA LOI N° 84-53 DU 26/01/1984 POUR UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (12 mois maximum pendant une même période de 18 mois) Fin de contrat 14/02/2022	1	0	35
<b>Total agents contractuels de droit public sur un emploi permanent</b>			<b>3</b>
<b>Postes vacants</b>			<b>0</b>
<b>Soit équivalent temps plein</b>			<b>3</b>
<b>EMPLOI NON PERMANENTS - Contrats de projets au 01/01/2022</b>			
Rédacteur CDD 2 ans - Contrat de projet - fin de contrat 14/09/2023	1	0	35

Attaché - Détachement 3 ans sur contrat de projet - fin de contrat 19/08/2024	1	0	35
<b>Total agents contractuels de droit public sur un emploi non permanent</b>			<b>2</b>
<b>Postes vacants</b>			<b>0</b>
<b>Soit équivalent temps plein</b>			<b>2</b>
<b>TOTAL AGENTS</b>			<b>46</b>
<b>TOTAL POSTES VACANTS</b>			<b>2</b>
<b>TOTAL EQUIVALENT TEMPS PLEIN</b>			<b>44,81</b>

Le Président explique que des recrutements auront lieu en 2022, notamment un coordonnateur social et un responsable de pôle technique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité

- Arrête l'état du personnel tel que présenté

## 24. Budget principal - autorisations de programme

Nomenclature : 7.1.4

Rapporteur : Christine PRESNE

Pour engager des dépenses d'investissement qui seront réalisées sur plusieurs exercices, la collectivité doit mettre en œuvre le dispositif des autorisations de programmes et des crédits de paiements qui permet de planifier les investissements et d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers.

L'autorisation de programme, votée par le conseil communautaire, porte sur la totalité de l'opération. Elle s'accompagne du vote de crédits de paiement sur plusieurs exercices.

Il est proposé au conseil communautaire de voter une autorisation de programme pour l'opération du pims.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Arrête l'autorisation de programme suivante :

	dépenses en euros TTC			
	2022	2023	2024	total
opération 1800 pims	728 303,00	3 459 234,00	1 547 416,00	5 734 953,00

## 25. Etalement de charges sur plusieurs exercices

Nomenclature : 7.1.4

Rapporteur : Christine PRESNE

Le montant de l'assurance dommage ouvrage pour la construction du pôle intercommunal Multiservices de de Laissac Sévérac L'Eglise est évaluée à 80 000 €. Ces crédits sont inscrits sur le budget général 2022 sur l'article « 6162 » en dépense de de la section de fonctionnement.

S'agissant d'une dépense importante et non récurrente il est proposé d'étaler le montant de cette assurance sur 5 ans.

Les crédits correspondants, par opérations d'ordre budgétaire, sont inscrits au budget primitif 2022. Ces opérations comptables seront ajustées au vu du montant définitif qui sera contractualisé avec l'assureur et dans la limite des crédits inscrits.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, à l'unanimité,

- Décide de répartir la charge de l'assurance dommage ouvrage du pims sur 5 exercices budgétaires.

## 26 Subventions aux associations 2022

Nomenclature : 7.5.2

Rapporteur : Christine PRESNE

L'annexe B 1.7 du budget est constituée du récapitulatif des subventions :

Le mandatement effectif des subventions ne sera pas automatique et sera conditionné, au cas par cas, par la situation de chaque association et par la réalisation, totale ou partielle, des manifestations ou activités objet de la subvention.

<b>Subventions - article 65748</b>	<b>2022</b>
Office de Tourisme des Causses à l'Aubrac	340 000,00
Association Familles Rurales du Laissagais	76 005,00
Association AFR Sévérageais	194 540,00
Centre Social du Pays d'Olt	171 687,00
Centre Social du Laissagais	110 112,00
Point Relais Emploi	45 000,00
Association Marmotte pour l'insertion	13 000,00
Association la Transformerie	3 000,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers Sévérac	2 760,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers St Geniez	3 120,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Laissac- Sévérac d'Eglise	3 960,00
Amicale des Sapeurs-Pompiers de Saint Laurent d'Olt	2 100,00
Association Croix Rouge Française	3 600,00
Association ADMR du Laissagais	3 000,00
Association ADMR Sévérac d'Aveyron	3 500,00
Association ADMR de CAMPAGNAC	3 500,00
Association ADMR de St Côme-Espalion	300,00
Association ACTION 12	3 000,00
Ecurie des Marmots	1 000,00
Association vélo club Laissagais	5 000,00

Association Tradition en Aubrac	1 000,00
Association Marché aux Bestiaux de Laissac	1 000,00
Fédération Aveyronnaise Eleveurs race Aubrac	4 000,00
Fédération marchés aux bestiaux – congrès (FMBV)	1 000,00
Eleveur Race Aubrac du pays d'Olt	1 000,00
Association des Eleveurs Aubrac, Aveyron et Grands Causses – syndicat Aubrac Laissac-Bozouls	1 500,00
Mémoire de Sévérac	2 700,00
Orgues et Musiques - Musique en vallée d'Olt	3 000,00
Sirventes SCOP	4 000,00
Association Auto Rouergue - rallye du Rouergue	2 000,00
Agir Durablement en Olt et Causse ADOC et Canopée	1 500,00
Association Comité Départemental de course d'orientation	4 000,00
Association l'AmiKado	2 500,00
Association les RDV de Sévérac	1 000,00
Association Lait Causses et Vallées	6 000,00
Marmotte d'Olt-Vélo d'Olt	1 000,00
Veirem Ben social club	1 400,00
<b>TOTAL</b>	<b>1 026 784.00</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Arrête l'état des subventions pour l'année 2022 :

## 27. Vote du budget général 2022

Nomenclature : 7.1

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget primitif 2022 de la communauté de communes synthétisé comme suit :

Budget général	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	9 677 859.52	9 677 859.52
Investissement	7 831 711.64	7 831 711.64
<b>Total</b>	<b>17 509 571,16</b>	<b>17 509 571.16</b>

Concernant les investissements, Jean-Louis SANNIE pose la question de la réalisation du mur de la piscine de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC. Marc BORIES explique que le conseil municipal de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC a voté contre cette édification ; il apparaît que de nombreux conseillers

municipaux sont très ennuyés par ce dossier et ses implications financières. Des discussions seront entamées avec les riveraines de la piscine et sur l'éventualité d'une autre solution.

Hervé LADSOUS explique qu'il n'a personnellement aucun intérêt dans cette affaire qui concerne sa belle-famille. Il précise que les normes de bruit sont dépassées dans le cas d'espèce. Il reste conscient de l'impact financier pour la collectivité. Il précise également que la configuration morphologique des lieux concentre les bruits.

Le Président ajoute en réponse que la famille riveraine de la piscine se plaint d'un bruit excessif, alors même que la piscine existe depuis 30 ans. Il comprend que les élus de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC et les élus communautaires soient choqués par la construction d'un mur dont la pertinence est sujette à caution.

Il craint que cette construction ne fasse jurisprudence et que d'autres riverains, nombreux à l'interpeler sur ce dossier, ne sollicitent également une construction de ce même type devant leurs habitations. Selon Thierry BOURREL, la commission équipements sportifs a également soulevé cette possibilité.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget général 2022, tel que proposé.

## 28 Vote du budget annexe maison de la médecine de SAINT-LAURENT D'OLT

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe de la maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT 2022, synthétisé comme suit :

Maison de la médecine	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	31 675,22	31 675,22
Investissement	51 377,79	51 377,79
Total	83 053,01	83 053,01

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe maison de la médecine de SAINT LAURENT D'OLT 2022, tel que proposé.

## 29 Vote du budget annexe atelier relais

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe de l'atelier relais 2022, synthétisé comme suit :

Atelier relais	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	21 869,26	21 869,26
Investissement	35 306,98	35 306,98
Total	57 176,24	57 176,24

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe atelier relais 2022, tel que proposé.

### 30 Vote du budget annexe assainissement non collectif - SPANC

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe de l'assainissement non collectif 2022, synthétisé comme suit :

SPANC	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	30 777,28	30 777,28
Investissement	16 969,64	16 969,64
Total	47 746,92	47 746,92

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe assainissement non collectif 2022, tel que proposé.

### 31 Vote du budget annexe ZAE la Falque - SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022, de la ZA de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC synthétisé comme suit :

Extension ZA St Geniez	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 461 424,52	1 461 424,52
Investissement	916 319,52	916 319,52
Total	2 377 744,04	2 377 744,04

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZA de St Geniez d'Olt et d'Aubrac 2022, tel que proposé.

### 32 Vote du budget annexe ZAE le Tumulus - PIERREFICHE D'OLT

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAE le Tumulus synthétisé comme suit :

ZA du Tumulus	DEPENSES	RECETTES
---------------	----------	----------

Fonctionnement	356 776,34	356 776.34
Investissement	354 623.34	354 623.34
Total	711 399,68	711 399.68

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZAE le Tumulus 2022, tel que proposé.

### 33 Vote du budget annexe ZAE les Combes - LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAE des Combes synthétisé comme suit :

ZA des Combes	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 159 971.14	1 159 971.14
Investissement	635 667.42	635 667.42
Total	1 795 638.56	1 795 638,56

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZAE les Combes 2022, tel que proposé.

### 34 Vote du budget annexe ZAE du Lauradou - SAINT SATURNIN DE LENNE

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAE du Lauradou synthétisé comme suit :

ZA du Lauradou	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	206 574,20	206 574,20
Investissement	195 701,26	195 701,26
Total	402 275,46	402 275,46

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZAE le Lauradou 2022, tel que proposé.

### 35 Vote du budget annexe ZAE le Marteliez II - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAE les Marteliez 2 synthétisé comme suit :

ZA Marteliez II	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	60 447,76	60 447,76
Investissement	25 727,00	25 727,00
Total	86 174,76	86 174,76

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget ZAE les Marteliez 2 2022 , tel que proposé.

### 36 Vote du budget annexe ZAE la Tricouse - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAE de la Tricouse synthétisé comme suit :

ZA Tricouse	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	84 793,40	84 793,40
Investissement	29 000,00	29 000,00
Total	113 793,40	113 793,40

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZAE la Tricouze 2022, tel que proposé.

### 37 Vote du budget annexe ZAE le Plâ d'Aveyron - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAE le Pla d'Aveyron synthétisé comme suit :

ZA Pla Aveyron	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	535 374,52	535 374,52
Investissement	529 312,52	529 312,52
Total	1 064 687,04	1 064 687,04

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZAE le Pla d'Aveyron 2022, tel que proposé.

### 38 Vote du budget annexe ZAE le Marteliez I - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAD le martéliez 1 synthétisé comme suit :

ZA Marteliez I	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 102 492,88	1 102 492,88
Investissement	620 671,88	620 671,88
Total	1 723 164,76	1 723 164,76

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,  
Vote le budget annexe de la ZAE les Marteliez I 2022, tel que proposé

### 39 Vote du budget annexe ZAD de Roumagnac - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 2022 de la ZAD Roumagnac synthétisé comme suit :

ZA de Roumagnac	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	434 404,00	434 404,00
Investissement	404 402,00	404 402,00
Total	838 806,00	838 806,00

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZAD Roumagnac 2022, tel que proposé.

### 40 Vote du budget annexe ZAD le Ménalesque - SEVERAC D'AVEYRON

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe 20220 de la ZAD le Ménalesque synthétisé comme suit :

ZA Ménalesque	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	1 019 004,00	1 019 004,00
Investissement	1 013 502,00	1 013 502,00

Total	2 032 506,00	2 032 506,00
-------	--------------	--------------

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Vote le budget annexe ZAD le Ménaldesque 2022, tel que proposé.

#### **41 Vote du budget annexe maison médicale de LAISSAC-SEVERAC L'EGLISE**

Nomenclature : 7.1.2

Rapporteur : Christine PRESNE

Il est proposé au conseil communautaire de se prononcer sur le budget annexe de la maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE 2022, synthétisé comme suit :

Maison médicale Laissac	DEPENSES	RECETTES
Fonctionnement	114 261,20	114 261,20
Investissement	123 352,12	123 352,12
Total	237 613,32	237 613,32

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire,

Par 42 voix pour

Et 1 abstention - Edmond GROS

- Vote le budget annexe maison médicale de LAISSAC SEVERAC L'EGLISE 2022, tel que proposé.

#### **42 Marchés publics - clauses sociales - convention avec le guichet unique clauses sociales en Aveyron**

Nomenclature : 1.1

Rapporteur : Sébastien CROS

Les clauses sociales d'insertion sont un dispositif juridique permettant d'intégrer des considérations liées à la lutte contre le chômage et les exclusions dans les appels d'offres publics. Elles favorisent ainsi l'accès des structures d'insertion par l'activité économique (SIAE) à la commande publique et inspirent également les entreprises pour développer leurs achats responsables.

Historiquement, il existe plusieurs modalités de mise en œuvre des clauses sociales, issues du code des marchés publics. Récemment de nouveaux textes sont entrés en vigueur, précisant ces modalités et réaffirmant l'importance de ce dispositif juridique.

Pour faire suite à la directive 2014/24/UE du Parlement européen et du Conseil du 26 février 2014 sur la passation des marchés publics, que devaient transposer tous les états membres de l'Union Européenne, l'État français a promulgué de nouveaux textes, entrés en vigueur le 1er avril 2016 : l'ordonnance n° 2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics et de son décret d'application du 25 mars 2016.

Aujourd'hui, ces textes ont été regroupés dans le code de la commande publique, par mesure de simplification, sans connaître de modification majeure de contenu.

Il existe plusieurs modalités de concrétisation de ces clauses sociales

- Réserver des heures d'insertion à des personnes en cours d'insertion

- Acheter une prestation d'insertion

Dans le département, le guichet unique des clauses sociales en Aveyron met l'un de ses salariés, le facilitateur, à disposition des personnes publiques pour les aider à intégrer des clauses sociales dans leurs marchés publics et à suivre leur exécution.

Il est envisagé d'intégrer des clauses sociales dans les marchés publics de construction du pims. Pour bénéficier de l'aide du guichet uniques des clauses sociales en Aveyron, il est proposé au conseil communautaire de signer un protocole d'accompagnement. Cette prestation est réalisée gratuitement par le guichet unique.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes du protocole d'accompagnement des maitres d'ouvrage par le facilitateur du guichet unique des clauses sociales,
- Autorise le Président à signer le protocole afférent.

### **43. Petites villes de demain - convention de financement**

Nomenclature : 1.4

Rapporteur : Le Président

Il est rappelé que la communauté de communes et les communes de SAINT GENIEZ D'OLT ET D'AUBRAC, LAISSAC SEVERAC L'EGLISE et SEVERAC D'AVEYRON ont décidé de conventionner avec l'Etat, le département de l'Aveyron, le PETR du Haut Rouergue ainsi que la région Occitanie, au sein d'une convention d'adhésion pour s'inscrire dans le dispositif des « petites villes de demain » lancé par l'Etat en octobre 2020. La convention d'adhésion a été signée le 19 février 2021. Les trois communes bourg centre de la communauté de communes ont été labellisée « petites villes de demain ».

En vertu de cette convention, la communauté de communes a recruté un chef de projets pour 3 ans missionné sur les projets des trois bourgs centre.

Pour prévoir les modalités de partage du cout restant à charge des communes et de l'intercommunalité, il a été proposé au trois communes la signature d'une convention dite « de financement ». Cette convention prévoit une participation égale des 4 collectivités.

L'Etat a accepté ce financement à hauteur de 33 291 euros/ an pour le chef de projet.

Jean-Louis, SANNIE pose la question de savoir pourquoi, CAMPAGNAC n'a pas été retenue petite ville de demain. Le Président répond que la labellisation a été opérée par l'Etat au vu de certains critères tels que la population, la présence de commerce. ...

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes de la convention de financement des postes de chefs de projets et manager de centre bourg entre les communes et la communauté de communes
- Autorise le Président à signer la convention

### **44. COVID - acquisition de masques en tissu - convention la Région**

Nomenclature : 9.1

Rapporteur : Le Président

A l'instauration de l'état d'urgence par la loi n°2020-290 du 23 mars 2020 et afin de faire face à l'épidémie de Covid-19, la Région Occitanie a présenté un plan d'urgence avec notamment la décision partagée avec un certain nombre de collectivités d'assurer l'équipement de tous les habitants d'Occitanie en masques en tissu lavables et réutilisables. Ce sont ainsi 6 millions de masques en tissus réutilisables qui ont été achetés. Ils sont destinés à la fois aux lycéens, transporteurs, passagers de bus, personnels mais aussi à la population. Cela représente un effort financier cofinancé avec les territoires et l'Etat de 14,3 M€.

L'Etat a participé financièrement à cette fourniture de masque à hauteur de 50 % dans la limite d'un coût unitaire fixé aux environs de 2 euros, pour les commandes passées entre le 13 avril et le 2 juin 2020.

Entre avril et juin 2020, la communauté de communes a acheté 7310 masques pour les communes de son territoire ayant décidé de participer à cette commande groupée, pour un coût unitaire de 1.90€HT soit un total de 14 620 euros TTC. Déduction faite de l'aide de l'Etat, la communauté de communes doit la somme de 4 875.77 euros à la région Occitanie. Elle devra ensuite répercuter cette somme entre les communes concernées :

Détail Commande	Quantité de masques	Coût par commune
BERTHOLENE	0	
CAMPAGNAC	0	
CASTELNAU DE MANDAILLES	0	
<b>GAILLAC D'AVEYRON</b>	<b>60</b>	<b>40.02</b>
LA CAPELLE BONNANCE	0	
LAISSAC SEVERAC	0	
<b>PALMAS D AVEYRON</b>	<b>1100</b>	<b>733.70</b>
PIERREFICHE D' OLT	0	
POMAYROLS	0	
PRADES D'AUBRAC	0	
<b>STE EULALIE D OLT</b>	<b>400</b>	<b>266.80</b>
ST GENIEZ D'OLT	0	
<b>ST LAURENT D'OLT</b>	<b>750</b>	<b>500.25</b>
SAINT MARTIN DE LENNE	0	
SAINT SATURNIN DE LENNE	0	
<b>SEVERAC D'AVEYRON</b>	<b>5 000</b>	<b>3335</b>
VIMENET	0	
Communauté de communes	0	
<b>Total</b>	<b>7310</b>	<b>4 875.77</b>

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- Valide les termes de la convention avec la région Occitanie concernant la commande de masques en tissu entre avril et juin 2020
- Autorise le Président à signer ladite convention
- Décide de prévoir les sommes afférentes au budget 2022
- Décide de solliciter le remboursement par les communes concernées